



# Le Fonds du développement économique

Des interventions structurantes au bénéfice du développement économique du Québec

Développement  
économique, Innovation  
et Exportation

Québec 

Document de positionnement

1<sup>er</sup> avril 2011

ISBN : 978-2-550-61669-6

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>1. L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : CONTEXTE ET ENJEUX.....</b>	<b>5</b>
<b>1.1 Une économie bien positionnée pour la reprise.....</b>	<b>5</b>
<b>1.2 Les bases solides de l'économie québécoise .....</b>	<b>6</b>
<b>1.3 Les principaux enjeux économiques.....</b>	<b>8</b>
<b>2. LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>9</b>
<b>2.1 La raison d'être du Fonds.....</b>	<b>9</b>
<b>2.2 La constitution du Fonds.....</b>	<b>11</b>
<b>2.3 Les activités visées par le Fonds.....</b>	<b>13</b>
<b>2.4 L'état de situation du Fonds au 1er avril 2011.....</b>	<b>15</b>
<b>2.5 Les forces du Fonds.....</b>	<b>16</b>
2.5.1 Assurer une plus grande imputabilité et transparence .....	16
2.5.2 Bénéficiaire de l'expertise d'IQ pour des mandats spécifiques .....	17
2.5.3 Éliminer les chevauchements et clarifier les rôles .....	17
2.5.4 Effectuer une gestion du risque propre au développement économique .....	18
2.5.5 Optimiser les retombées de projets structurants .....	19
<b>2.6 L'entente de gestion.....</b>	<b>19</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>21</b>
<b>Annexe 1 Bilan d'ouverture détaillé au 1<sup>er</sup> avril 2011.....</b>	<b>23</b>

## **LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAU**

---

Graphique 1	<b>Croissance économique du Québec, du Canada et des États-Unis, variation du PIB en pourcentage, 2003-2012.....</b>	<b>6</b>
Graphique 2	<b>Les sommes constituant le Fonds du développement économique.....</b>	<b>12</b>
Graphique 3	<b>Les activités visées par le Fonds du développement économique.....</b>	<b>14</b>
Graphique 4	<b>L'état de situation du Fonds du développement économique au 1<sup>er</sup> avril 2011 .....</b>	<b>15</b>
Tableau 1	<b>La gouvernance du Fonds et les exigences en matière de reddition de comptes et d'imputabilité .....</b>	<b>17</b>

## INTRODUCTION

---

Dans le contexte de la relance de l'économie mondiale et de l'intensification de la concurrence, le gouvernement du Québec est convaincu qu'il doit mieux cibler ses interventions pour en accroître l'efficacité et pour développer une économie plus compétitive.

Au printemps dernier, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a entrepris de recentrer son intervention autour de six « lignes d'affaires » qui représentent autant de domaines d'intervention prioritaires pour le gouvernement, soit : l'investissement des entreprises et des filiales; les secteurs stratégiques et les créneaux d'excellence; la croissance à l'échelle internationale et les exportations; la recherche et l'innovation; l'entrepreneuriat; et le soutien à la restructuration des entreprises.

Cette revue des lignes d'affaires du MDEIE s'inscrit dans le contexte plus large de la révision des outils d'intervention économique du Québec, notamment :

- la création de la nouvelle société Investissement Québec (IQ) le 1<sup>er</sup> avril 2011 – le principal levier de financement des entreprises – à la suite de la fusion d'Investissement Québec et de la Société générale de financement du Québec;
- la révision des programmes de soutien aux entreprises dans le cadre du mandat d'examen annoncé en mars 2010 dans le Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014;
- l'institution du Fonds du développement économique (ci-après le « Fonds ») le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Dans tous les cas, l'objectif est de recentrer les interventions de l'État dans les domaines prioritaires pour le développement économique, dans un souci de transparence, d'efficacité, de simplicité et de facilité d'accès pour les entreprises, et ce, tout en réalisant des économies budgétaires.

La révision des programmes de soutien aux entreprises du MDEIE

Dans le cadre du mandat d'examen des programmes, un exercice important de refonte et de simplification des programmes de soutien aux entreprises du MDEIE a été enclenché au cours de 2010-2011. Ces travaux se poursuivront en 2011-2012 en vue d'une intégration complète de cette refonte dans le Budget de dépenses 2012-2013.

À cet égard, le gouvernement s'est fixé quatre objectifs : réduire le coût des programmes de soutien aux entreprises d'ici 2013-2014; accroître l'efficacité des programmes pour maximiser les retombées économiques pour chaque dollar dépensé; réduire le nombre de programmes à moyen terme; se donner des programmes plus accessibles, plus simples, plus flexibles et mieux arrimés avec la fiscalité.

Des gestes concrets ont été posés en 2010-2011.

- D'abord, le gouvernement a créé le programme ESSOR. Issu de la fusion du programme d'appui stratégique à l'investissement et du programme de soutien aux projets économiques, ESSOR permet de simplifier l'administration des formes d'aide à l'investissement. Il sera d'ailleurs intégré au Fonds du développement économique.
- Un deuxième geste est la création du Programme exportation regroupant et bonifiant l'ensemble des aides à l'exportation offertes par le MDEIE, auparavant accordées par l'entremise du Programme d'aide aux entreprises (PAE) et du Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles (PSPFI). Le Programme exportation comprend la mesure Conquête des marchés, intégrée au Fonds, qui vise à améliorer la capitalisation des PME exportatrices.
- Enfin, deux programmes à caractère conjoncturel n'ont pas été reconduits pour l'année 2011-2012, soit le programme RENFORT et le Programme de soutien à l'industrie forestière (PSIF).

De plus, le MDEIE s'est fixé un objectif de réduire substantiellement le nombre de programmes de soutien aux entreprises afin de mieux les arrimer à ses six lignes d'affaires.

L'institution du Fonds du développement économique le  
1<sup>er</sup> avril 2011

Le Fonds du développement économique est un véhicule privilégié par le gouvernement pour effectuer des interventions structurantes au bénéfice du développement économique du Québec.

Ce nouveau véhicule d'intervention économique permettra de clarifier les rôles et responsabilités entre le MDEIE et la nouvelle société IQ. Il contribuera également à relever les défis auxquels fait face l'économie du Québec, de même que les entreprises québécoises, et ce, tout en maximisant les retombées économiques de ses interventions.

Le présent document vise à établir le positionnement du Fonds en précisant :

- d'abord, comment il se distinguera des autres outils de développement économique du gouvernement;
- ensuite, comment, dans la plus grande transparence et imputabilité, il pourra jouer un rôle déterminant dans des projets de développement économique structurants, mais dont les conditions particulières font en sorte qu'ils ne peuvent s'insérer dans le cadre de programmes réguliers du gouvernement ou de ses partenaires.

Ce document est organisé en deux sections :

- La première section rappelle le contexte économique et les principaux enjeux auxquels le Québec fera face au cours des prochaines années.
- La deuxième section présente une vue d'ensemble du Fonds du développement économique, notamment sa raison d'être, les sommes le constituant, les activités visées, l'état de situation au 1<sup>er</sup> avril 2011, ainsi que les forces qui le caractérisent.



# 1. L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : CONTEXTE ET ENJEUX

---

Dans le contexte de relance de l'économie mondiale et de poursuite de la globalisation, le Québec dispose de solides atouts pour bâtir son avenir, notamment : une économie moderne, diversifiée et ouverte sur le monde; une main-d'œuvre qualifiée; des ressources naturelles importantes; et un environnement propice au développement des affaires.

Toutefois, afin d'accélérer la croissance économique et de relever le défi démographique, le Québec doit également faire face à des enjeux économiques importants, notamment en matière de productivité.

Dans ce contexte, la révision de l'intervention de l'État dans l'économie a pour objectif de mieux positionner le Québec face à ces grands enjeux.

## 1.1 Une économie bien positionnée pour la reprise

À la fin de l'année 2008, le Québec a subi les contrecoups de la crise financière et de la récession économique mondiale. Le gouvernement a établi ses priorités en choisissant d'abord de soutenir l'économie et d'assurer la reprise, puis de rétablir l'équilibre budgétaire.

Au Québec, les conséquences de la récession ont été moins importantes qu'ailleurs. En 2009, la baisse du PIB réel a été de seulement 0,3 % au Québec, comparativement à environ 2,5 % au Canada et aux États-Unis. La reprise s'est aussi amorcée plus rapidement au Québec, soit dès la seconde moitié de l'année 2009.

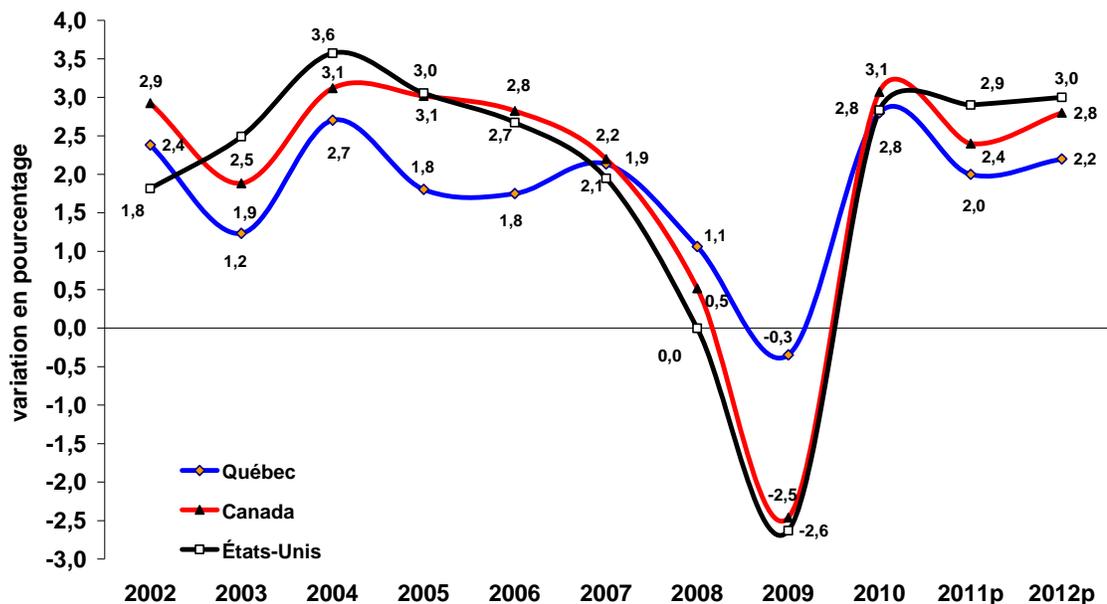
Les bons gestes posés au bon moment par le gouvernement ne sont pas étrangers à cette situation.

- Plus de 14 milliards de dollars (G\$) ont été injectés dans l'économie en 2009 et en 2010, soit 8,3 G\$ en infrastructures, 4,4 G\$ en liquidités aux entreprises et 1,5 G\$ en aide versée aux particuliers.
- Il s'agit d'un investissement de 4,9 % par rapport au produit intérieur brut (PIB) du Québec.

## Les perspectives économiques du Québec

Ainsi, la croissance économique au Québec a été de 2,8 % en 2010 et elle devrait atteindre 2,0 % en 2011 et 2,2 % en 2012.

Graphique 1 **Croissance économique du Québec, du Canada et des États-Unis, variation du PIB en pourcentage, 2003-2012**



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

## 1.2 **Les bases solides de l'économie québécoise**

Une économie moderne et diversifiée

Le Québec a su développer des secteurs stratégiques forts tels l'aéronautique, les sciences de la vie, les technologies de l'information et le multimédia. Le Québec est également un leader sur le plan environnemental, un leadership qui entraîne le développement des technologies environnementales et, de façon plus large, contribue à la mise en place d'une économie verte.

L'économie du Québec peut également compter sur des secteurs plus traditionnels, aux perspectives de croissance encourageantes.

- Le secteur manufacturier, l'industrie forestière et l'agroalimentaire, qui dominent encore l'économie de certaines régions québécoises, se déploient progressivement vers des créneaux d'activité à plus forte valeur ajoutée et pourront ainsi continuer à se distinguer sur les marchés internationaux.
- Par ailleurs, les industries minières et métallurgiques sont entrées dans un long cycle de croissance, poussé par la demande des nouveaux pays industrialisés. Le secteur énergétique, longtemps concentré dans l'hydroélectricité, voit poindre de nouvelles filières particulièrement prometteuses.

L'économie du Québec se distingue aussi par ses modèles d'affaires innovants, avec des coopératives, des mutuelles et des entreprises d'économie sociale bien implantées. Ces différents modèles répondent aux changements des habitudes de vie et des valeurs, notamment chez les jeunes, et contribuent significativement au dynamisme local et régional.

#### Une main-d'œuvre qualifiée

Le Québec peut compter sur une main-d'œuvre qualifiée et bilingue, où on trouve un nombre de chercheurs supérieur à la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les entreprises ont accès à un bassin de main-d'œuvre étendu grâce à une politique d'immigration ambitieuse et aux ententes de mobilité conclues, notamment avec la France.

#### Des ressources naturelles importantes

Le Québec possède aussi des ressources naturelles importantes à mettre en valeur de façon responsable : potentiel minier, forêt, agriculture, ressources hydriques, etc. Il peut aussi compter sur des ressources énergétiques renouvelables, respectueuses du développement durable, et sur des ressources pétrolières et gazières profitables à l'économie et aux collectivités. Le territoire du nord du Québec renferme un potentiel dont nous commençons à peine à découvrir l'ampleur.

Un environnement propice aux affaires

Le Québec offre aux entreprises un environnement propice au développement des affaires, avec des coûts d'exploitation parmi les plus bas en Amérique du Nord, des incitatifs à la recherche, au développement et à l'innovation, ainsi qu'une fiscalité compétitive.

Une économie ouverte sur le monde

Enfin, le Québec est une économie ouverte sur le monde. Les exportations représentent près de 50 % de la production et l'accès aux marchés mondiaux est plus que jamais garant de la croissance économique. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a signé, négocié ou appuyé plusieurs ententes avec ses principaux partenaires commerciaux en vue d'éliminer les obstacles au commerce, en particulier :

- l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA);
- l'Accord de commerce et de coopération Québec-Ontario;
- l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne;
- l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement américain en matière de marchés publics.

### **1.3 Les principaux enjeux économiques**

Malgré ses solides atouts, pour demeurer compétitif et appuyer le développement des entreprises québécoises à l'échelle mondiale, le gouvernement doit poursuivre ses efforts, notamment pour :

- favoriser la croissance de la productivité et l'investissement des entreprises, principalement dans le secteur manufacturier;
- gagner des parts de marché aux États-Unis;
- diversifier ses marchés d'exportation et accroître la présence des entreprises québécoises sur les marchés à fort potentiel;
- augmenter le taux d'entrepreneuriat et le taux de survie des nouvelles entreprises.

## 2. LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

---

De concert avec la révision des modes d'intervention de l'État dans l'économie, le gouvernement entend poursuivre ses actions prioritaires pour répondre aux enjeux économiques du Québec.

C'est ainsi qu'avec la création de la nouvelle société IQ, la révision des lignes d'affaires et des programmes de soutien aux entreprises du MDEIE, ainsi que la mise en place de politiques et de stratégies structurantes, le gouvernement continue à jouer son rôle d'accompagnement auprès des entreprises pour les projets de développement économique qui nécessitent son aide financière.

Dans ce contexte, le Fonds sera appelé à jouer un rôle important comme nouveau véhicule d'intervention économique.

### 2.1 La raison d'être du Fonds

La Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec (2010, chapitre 37) prévoit l'institution du Fonds au sein du MDEIE.<sup>1</sup>

De plus, elle prévoit que, bien que la gestion des sommes du Fonds soit confiée à la nouvelle société, le gouvernement demeure responsable des programmes d'aide financière, de l'aide financière et des autres mandats auxquels il est affecté, de même que des revenus et des pertes du Fonds.<sup>2</sup>

Le principal avantage du Fonds est de permettre la réalisation d'interventions structurantes pour le développement économique du Québec, avec plus de transparence et une plus grande imputabilité.

Ainsi, la mise en place du Fonds permet au gouvernement :

- de réaliser des projets qui présentent un intérêt économique important pour le Québec, mais dont les conditions particulières font en sorte qu'ils ne peuvent s'insérer dans le cadre de programmes réguliers du gouvernement ou de ses partenaires;

---

1. Art. 25, Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec (LIQ).

2. Art. 23, LIQ.

- de confier des mandats spécifiques à son gestionnaire (IQ) afin de bénéficier de son expertise et de la souplesse de ses outils d'intervention;
- de fournir au gouvernement un véhicule permettant de recueillir des contributions de partenaires privés pour la réalisation de projets de développement économique.

Au même titre que les activités de la nouvelle société IQ, les programmes et les mandats gérés à même le Fonds s'inscriront dans les priorités du gouvernement, soit :

- l'intensification de l'intervention de l'État dans les domaines prioritaires correspondant aux lignes d'affaires et aux enjeux définis à la section précédente, notamment :
  - l'investissement des entreprises et des filiales;
  - les secteurs stratégiques et les créneaux d'excellence;
  - la croissance sur le plan international et les exportations;
  - la recherche et l'innovation;
  - l'entrepreneuriat;
  - le soutien à la restructuration des entreprises.
- l'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'État :
  - pour les finances publiques, en réduisant le coût budgétaire des programmes de soutien aux entreprises;
  - pour la gouvernance, en établissant une reddition de comptes plus claire et plus exacte, visant l'efficacité, la transparence et l'imputabilité des décisions;
  - pour les régions, en augmentant les retombées économiques des interventions;
  - pour les entreprises, en accordant un soutien financier aux projets structurants et en offrant des programmes de soutien plus accessibles, plus simples, plus flexibles et mieux arrimés avec la fiscalité.

## **2.2 La constitution du Fonds**

Le Fonds est constitué des sommes suivantes :

- 1) les revenus et les autres sommes perçus par IQ en application des programmes d'aide financière élaborés ou désignés par le gouvernement, ou dans l'exécution des mandats que ce dernier lui confie;
- 2) les sommes versées par un ministre sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement;
- 3) les sommes versées par le ministre des Finances (emprunts ou avances de fonds);
- 4) les dons et les legs, ainsi que les autres contributions versées pour aider à la réalisation des objets de ce Fonds;
- 5) la valeur des titres et autres biens acquis avec des sommes constituant le Fonds;
- 6) les revenus générés par les sommes constituant le Fonds.

La constitution du Fonds variera dans le temps, selon les sommes qui y seront versées au cours des années, les enjeux et les priorités gouvernementales.

Graphique 2 **Les sommes constituant le Fonds du développement économique**

**Financement et sommes constituant le Fonds**

1	2	3	4	5	6
Revenus et autres sommes perçues par IQ	Crédits budgétaires de tout ministère pour la réalisation de projets économiques structurants	Emprunts ou avances du ministre des Finances	Dons, legs et autres contributions pour aider la réalisation de projets économiques	Revenus tirés des participations détenues par IQ comme mandataire	Revenus générés par le Fonds

Exemples (au 1<sup>er</sup> avril 2011)

1) Frais de gestion chargés aux entreprises	1) Crédits budgétaires du MDEIE pour 2011-2012	1) Prises de participation dans des projets porteurs et structurants sur le territoire du Plan Nord (Budget 2011-2012 : 500 M\$ sur cinq ans)	1) Contributions volontaires pour le développement économique du Québec, provenant d'entreprises bénéficiant du soutien du gouvernement	1) Participation au capital-actions d'une entreprise	1) Revenus d'intérêts sur encaisse et revenus de placements
2) Revenus d'intérêts et remboursement de prêts	2) Crédits budgétaires de tout autre ministère (ex. : crédits versés dans le cadre du Plan Nord)	2) Participation dans certains fonds de capital de risque, notamment le Fonds Relève Québec			
3) Redevances sur un prêt	3) Crédits versés pour rémunérer IQ pour l'exécution des mandats et pour la gestion du Fonds	3) Avance pour prêts aux entreprises (ex. : Programme ÉOLIEN)			

**Fonds du développement économique**

## 2.3 Les activités visées par le Fonds

Le Fonds est affecté aux deux grands groupes d'activités suivants<sup>3</sup> :

- 1) Le soutien aux entreprises québécoises par le versement de toute aide financière structurante :
  - prévue par des programmes spécifiques, créés pour répondre à des besoins conjoncturels, urgents ou particuliers, tel le programme d'aide temporaire aux projets d'énergie éolienne (Programme ÉOLIEN);<sup>4</sup>
  - prévue par des programmes réguliers comme le programme ESSOR, la mesure Conquête des marchés, ainsi que le Fonds Relève Québec;
  - désignée pour la réalisation de mandats gouvernementaux, soit la réalisation de projets qui présentent un intérêt économique important pour le Québec;
  
- 2) L'exécution de mandats spécifiques confiés à IQ pour bénéficier de son expertise, en l'occurrence :
  - la prospection d'investissements étrangers (mandat confié à IQ par le Conseil des ministres);
  - l'attestation de crédits fiscaux (mandat confié à IQ par le ministre des Finances);
  - tout autre mandat que lui confie le gouvernement.

---

3. En plus de ces activités, IQ prend, sur le Fonds, une rémunération raisonnable pour son administration.

4. Bien qu'ils soient terminés, les programmes RENFORT et PSIF sont intégrés au Fonds afin de gérer les engagements pris par le gouvernement dans le cadre de ces programmes.

### Graphique 3 Les activités visées par le Fonds du développement économique



#### Engagements, dépenses et activités du Fonds

##### Soutien aux entreprises du Québec

1	2	3
Programmes spécifiques pour répondre à des besoins conjoncturels ou particuliers	Programmes réguliers pour la réalisation de projets d'investissements, de développement ou de financement d'entreprises	Mandats gouvernementaux - Investissements dans des projets qui présentent un intérêt économique important pour le Québec (art. 19, LIQ)

##### Exécution de mandats spécifiques confiés à IQ par le gouvernement

4	5	6
Prospection d'investissements étrangers (mandat confié par le Conseil des ministres)	Attestation de crédits fiscaux (mandat confié par le ministre des Finances)	Tout autre mandat confié à IQ par le gouvernement

Exemples (au 1<sup>er</sup> avril 2011)

1) Programme ÉOLIEN	1) Contribution au Fonds Relève Québec (20 M\$)	1) Projets d'investissement pour attirer au Québec des entreprises d'un secteur à haute valeur ajoutée	1) Rémunération et activités de démarchage	1) Rémunération et revenus issus du mandat confié à IQ par le ministre des Finances
2) Suivi des engagements du programme RENFORT et du PSIF	2) Mesure Conquête des marchés	2) Prises de participation dans des projets porteurs et structurants pour le Québec		
	3) Programme ESSOR (fusion du PSPE et du PASI)			
	4) Prises de participation dans des projets porteurs et structurants sur le territoire du Plan Nord (500 M\$ sur cinq ans)			

## 2.4 L'état de situation du Fonds au 1<sup>er</sup> avril 2011

Le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2011

Au 1<sup>er</sup> avril 2011, le bilan d'ouverture du Fonds est constitué de 2,3 G\$, auxquels s'ajoutent des garanties de prêt totalisant 1,7 G\$, ce qui porte le portefeuille d'interventions à 4,1 G\$.

Les résultats nets pour l'année 2011-2012

Les résultats nets seront connus seulement au deuxième trimestre de 2012, soit au moment de la fermeture des revenus et des dépenses du portefeuille pour l'année 2011-2012.

De plus, les résultats nets devront tenir compte des honoraires de gestion versés à IQ par le gouvernement pour 2011-2012.

Enfin, les crédits budgétaires relatifs au Fonds, qui sont inscrits dans le Budget de dépenses 2011-2012 pour le MDEIE, s'élèvent à 201,1 M\$. Ces crédits contribueront à maintenir l'équilibre budgétaire du Fonds pour 2011-2012.

### Graphique 4 L'état de situation du Fonds du développement économique au 1<sup>er</sup> avril 2011

<b>Fond du développement économique</b>				
<b>Bilan d'ouverture prévisionnel (G\$)</b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2011</b>	<b>Crédits budgétaires MDEIE (M\$)</b>	<b>2010-2011<sup>1</sup></b>	<b>2011-2012<sup>2</sup></b>
Prêts diminués de leur provision pour perte	1,0	RENFORT	227,2	0,0
Contributions à recevoir pour les provisions pour pertes	1,2	PSIF	20,5	4,2
Autres	0,1	FAIRE	20,2	20,2
		ESSOR	96,0	81,0
<b>Sous-total</b>	<b>2,3</b>	Programme ÉOLIEN	0,0	9,2
<b>Hors-bilan au 1<sup>er</sup> avril 2011 (G\$)</b>		Mandats gouvernementaux	129,4	81,7
Garanties de prêts (moins passif)	1,7	Conquête des marchés	0,0	4,8
<b>TOTAL</b>	<b>4,1</b>	<b>TOTAL</b>	<b>493,3</b>	<b>201,1</b>

1) Avant la création du Fonds du développement économique.  
2) Budget de dépenses 2011-2012.

## **2.5 Les forces du Fonds**

Le regroupement de différents programmes de soutien aux entreprises et de mandats spécifiques au sein d'un seul véhicule permet au gouvernement :

- d'assurer une plus grande imputabilité et transparence;
- de bénéficier de l'expertise d'IQ pour des mandats spécifiques;
- d'éliminer les chevauchements et de clarifier les rôles;
- d'effectuer une gestion du risque propre au développement économique;
- d'optimiser les retombées de projets structurants.

### **2.5.1 Assurer une plus grande imputabilité et transparence**

Le premier avantage du Fonds est de rendre les interventions de l'État plus transparentes et d'assurer une plus grande imputabilité.

En effet, le Fonds est une nouvelle entité comptable qui intègre et regroupe plusieurs programmes d'aide financière aux entreprises, ainsi que des mandats confiés à IQ par le gouvernement, ce qui permet d'isoler dans le Fonds les interventions de l'État en matière de développement économique.

La création du Fonds fait en sorte que le gouvernement continue à assumer le coût total de ses interventions en matière de développement économique, mais peut désormais utiliser tous les revenus qui découlent de la gestion de ses programmes pour réduire le coût net de ses interventions.

Dans ce contexte, la gouvernance et la reddition de comptes du Fonds seront exemplaires, de sorte que la comptabilisation de tous les bénéfices et de tous les coûts associés aux programmes gouvernementaux sera claire. Ainsi, le Fonds permet au gouvernement d'obtenir une analyse coûts-avantages plus précise de ses interventions.

Tableau 1

**La gouvernance du Fonds et les exigences en matière de reddition de comptes et d'imputabilité**

- 1) Reddition de comptes distincte pour les activités dans le cadre de la mission d'IQ et celles visées par le Fonds.
- 2) Comptabilisation de l'ensemble des activités du Fonds selon les normes comptables du secteur public pour respecter la réforme comptable adoptée en 2007.
- 3) Reddition de comptes formelle du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation devant l'Assemblée nationale ou lors de l'étude des crédits budgétaires en commission parlementaire.
- 4) Meilleure intégration de la planification des interventions dans l'économie puisque la planification stratégique des programmes et mandats réalisés par l'intermédiaire du Fonds est intégrée à la planification stratégique du MDEIE.
- 5) Reddition de comptes sur les résultats dans le rapport annuel de gestion du MDEIE.
- 6) Obligation pour la société à tenir un registre des directives que peut lui donner le ministre dans certains cas (le registre doit être intégré dans le rapport annuel de gestion d'IQ).

### **2.5.2 Bénéficiaire de l'expertise d'IQ pour des mandats spécifiques**

Le Fonds permet à tout ministre de mettre à profit l'expertise renforcée de la nouvelle société en lui confiant la gestion d'un mandat particulier, en contrepartie d'une rémunération raisonnable.

### **2.5.3 Éliminer les chevauchements et clarifier les rôles**

Avec la mise en place du Fonds, le gouvernement affirme son leadership en matière de développement économique, d'accompagnement des entreprises, ainsi que dans la coordination des intervenants en matière de prospection d'investissements étrangers. Par ricochet, la nouvelle société IQ axera sa mission sur le financement et la participation au capital-actions des entreprises, en complémentarité avec l'offre de ses partenaires.

L'objectif premier est d'assurer une meilleure cohésion des interventions des différents acteurs impliqués dans le développement économique, en fonction de leur mission et de leur expertise. Par exemple, les activités de prospection et de promotion à l'étranger nécessitent la participation de plusieurs partenaires, dont le MDEIE, IQ et le ministère des Relations internationales (MRI).

Dans le cas d'IQ, le gouvernement accorde à la société toute la latitude pour qu'elle puisse réaliser pleinement sa mission et fait appel à son expertise en lui confiant des mandats spécifiques en matière de développement économique.

À cet égard, la collaboration entre IQ et le MDEIE assurera un alignement optimal entre les forces de chacune des organisations, évitera les duplications et augmentera leur efficience.

Pour le gouvernement, cette nouvelle approche lui permet d'assumer pleinement :

- sa mission de coordination et d'orientation;
- ses responsabilités en matière de reddition de comptes annuelle;
- ses obligations de s'assurer de l'efficacité des interventions et d'apporter les correctifs nécessaires au besoin.

#### **2.5.4 Effectuer une gestion du risque propre au développement économique**

Les interventions réalisées à travers les programmes d'aide financière et autres mandats gérés dans le Fonds seront structurantes et devront générer des retombées économiques importantes pour le Québec.

Toutefois, le risque associé à ces interventions, généralement plus élevé que celui encouru dans le cadre des activités régulières d'IQ, sera endossé par le gouvernement. Le gouvernement assume ce risque compte tenu des impacts associés à ces projets, en termes de création d'emplois, de développement local, de création de niches d'excellence, de restructuration d'entreprise et de développement de nouveaux marchés d'exportation.

Dans ce contexte, l'aide financière qui transitera par le Fonds fera l'objet d'une analyse de risque en fonction de sa nature, de ses objectifs et de ses retombées potentielles. Le gouvernement décidera ensuite du niveau de risque et des coûts budgétaires qu'il est prêt à assumer, compte tenu des retombées attendues. Ainsi, dans son évaluation, le gouvernement priorisera les projets ayant des retombées potentielles intéressantes pour les finances publiques québécoises.

### **2.5.5 Optimiser les retombées de projets structurants**

Les retombées des interventions effectuées dans le cadre des activités du Fonds seront optimisées grâce aux investissements possibles, à la suite de l'approbation du gouvernement, des contributions d'entreprises partenaires du gouvernement dans des projets structurants pour l'économie québécoise.

Le Fonds sera le véhicule pour recevoir ces contributions, les faire fructifier et, au moment jugé opportun, les investir dans l'économie en fonction des priorités, et ce, en toute transparence quant à leur gestion et à leur utilisation. Les entreprises auront ainsi l'assurance que leurs contributions serviront éventuellement à réaliser des projets structurants pour le développement économique du Québec.

Cela constitue une façon novatrice de faire profiter les Québécois des retombées économiques des investissements du gouvernement.

## **2.6 L'entente de gestion**

Outre les dispositions spécifiques de la Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec, l'administration des programmes d'aide financière et autres mandats confiés à IQ, de même que la gestion du Fonds, seront encadrés par une entente de gestion convenue entre le MDEIE et IQ.

Cette entente traitera des différents aspects de l'administration des programmes et autres mandats. Elle précisera notamment le rôle et les responsabilités d'IQ dans son mandat d'assurer la conduite de la prospection d'investissements étrangers et de réaliser des interventions stratégiques.

De plus, l'entente définira les mécanismes de suivi budgétaire et les renseignements qu'IQ doit fournir au MDEIE afin que ce dernier puisse répondre aux demandes des organismes centraux et établira les conditions suivant lesquelles le gouvernement verse à IQ une rémunération raisonnable pour la gestion du Fonds.



## CONCLUSION

---

Grâce au regroupement de ses forces au sein de la nouvelle société IQ et à la création du Fonds du développement économique, le gouvernement vise à mieux soutenir la réalisation de projets économiques structurants pour le Québec.

Dans ce contexte, le Fonds jouera un rôle important pour appuyer le gouvernement dans ses efforts visant à relever les défis économiques actuels et futurs, notamment :

- en assurant une plus grande imputabilité et une plus grande transparence dans les interventions de l'État et de ses partenaires;
- en s'assurant de bénéficier de toute l'expertise d'IQ pour réaliser les interventions et les mandats spécifiques que lui confie le gouvernement;
- en éliminant les chevauchements et en clarifiant les rôles des ministères et des partenaires engagés dans le développement économique;
- en facilitant l'application d'une gestion du risque associé aux interventions qui est adaptée au développement économique;
- en optimisant les retombées découlant des projets structurants pour l'économie québécoise.

En somme, la mise en œuvre du Fonds du développement économique constitue une étape importante dans la révision des modes d'intervention de l'État dans l'économie.

Grâce à ce Fonds, le gouvernement sera en mesure de mieux soutenir le développement économique du Québec, en misant sur l'efficacité, l'imputabilité et la transparence.



## Annexe 1 Bilan d'ouverture détaillé au 1<sup>er</sup> avril 2011 (novembre 2010)

---



FACILITER · FINANCER · PROPULSER

### Fonds du développement économique

#### Bilan d'ouverture prévisionnel au 1<sup>er</sup> avril 2011

(selon les normes du secteur public)

(en milliers de dollars)

<b>ACTIF</b>	
Encaisse et placements temporaires	18 000
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	1 047 434
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	71 072
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	818
Contribution à recevoir du gouvernement	27 000
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement	1 177 055
Autres éléments d'actif	6 000
	<b>2 347 379</b>
<b>PASSIF ET AVOIR</b>	
<b>Passif</b>	
Emprunts à court terme	200 000
Avances du gouvernement du Québec	10 000
Emprunts à long terme	1 863 052
Intérêts échus et courus sur les emprunts	18 500
Passif au titre de la garantie	236 012
Autres éléments de passif	13 000
Dû à Nouvso - transfert d'actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2011	6 815
	<b>2 347 379</b>
<b>Avoir</b>	
Avoir initial	0
	<b>2 347 379</b>
Garanties, déduction fait du passif au titre de la garantie	1 740 824